



Brochure Nationale des Juges

Gymnastique Acrobatique

Edition 2020-2022

*Validée par le Comité Directeur du 27 juin 2020 – MAJ par le Comité Directeur du 25/11/2021
et du 16/12/2021*

Validité : 1^{er} septembre 2020 – 31 août 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – REGLEMENTATION GENERALE

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

IV – ANNEXES

PREAMBULE

BROCHURE APPLICABLE POUR LE CYCLE 2020-2022

La formation des juges est construite afin d'acquérir de façon progressive les connaissances et la maîtrise du code de pointage international FIG et des programmes nationaux (Fédéral, Performance et Elite). La formation est divisée en 4 niveaux, en relation avec le code FIG en vigueur et la brochure technique de Gymnastique Acrobatique en vigueur (qui régit les différents niveaux des compétitions françaises).

ORGANIGRAMME DU SECTEUR JUGEMENT

	COMPOSITION	MISSIONS
Commission nationale des juges	<p>5 membres désignés par le Comité Directeur (<i>art. 27 Statuts</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence - Le DTN ou son représentant - 2 membres issus du corps des juges, dont au moins un de niveau international encore en activité 	<p>Suivre l'activité des juges et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie, de formation et de perfectionnement</p> <p>Veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés</p> <p>Demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire lorsqu'est porté à sa connaissance tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge</p> <p>Inviter ponctuellement à ses travaux, en tant que de besoin, toute personne dont les compétences lui paraissent utiles</p>
Groupe des juges 5	<p>Juges 5 en exercice et juges 4 experts désignés par le Comité Directeur et le responsable national des juges fédéraux</p>	<p>En lien avec le RTF, définir le programme de formation des juges dans le respect de la brochure des juges</p> <p>Proposer les sujets d'examen des niveaux 1, 2, 3 et 4 et de tests de recyclage</p> <p>En lien avec les responsables régionaux des juges, créer les outils pour les examens et les formations des niveaux 1, 2, 3 et 4</p> <p>Préparer les juges 4 experts à l'examen international</p> <p>Rédiger un compte-rendu de ses réunions et l'adresser au DTN et à la commission nationale des juges</p> <p>Proposer au DTN le référent national des formations des juges</p>
Colloque annuel des juges	<p>Responsable national des juges internationaux</p> <p>Responsable national des juges fédéraux</p> <p>Référent national des formations de juges</p> <p>Personne ressource désignée par les trois acteurs mentionnés ci-dessus</p> <p>Responsables des juges des comités régionaux</p>	<p>Permettre l'harmonisation du jugement</p> <p>Travailler sur les programmes de formation et les sujets d'examen des niveaux à compétence régionale</p>

	DESIGNATION ET PREREQUIS	MISSIONS
Responsable national des juges internationaux	Désigné par le DTN <i>(art. 38 RI)</i>	Porter les propositions et coordonner l'activité du groupe des juges 5 Proposer au DTN la désignation des juges pour les échéances internationales Mettre en œuvre sur le territoire les directives techniques de la FIG
Responsable national des juges fédéraux	Désigné par le Comité Directeur FFGym au sein de chaque CNS <i>(art. 39 RI)</i> Différent du RTF Titulaire du niveau 5	Valider les sujets d'examen niveaux 1, 2, 3 et 4 et les sujets des tests de recyclage Valider les résultats des examens de juges nationaux Être responsable du jury sur les compétitions nationales Performance et Fédéral En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, être responsable du jury pour les compétitions nationales du niveau Elite et les revues d'effectif En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, désigner et convoquer les juges pour les finales nationales, Top 12 et revues d'effectif (après avis du responsable régional des juges), et pour les compétitions inter-régionales (pour les disciplines qui en ont) Être présent aux examens de juges nationaux En lien avec le référent de la formation des juges, coordonner l'organisation du colloque annuel des juges <i>En cas d'absence ponctuelle, il désigne au sein du groupe des juges 5 un remplaçant</i>
Responsable régional des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique Titulaire du niveau 4 (peut être titulaire du niveau 3 pour les disciplines dont la formation du niveau 3 est organisée au niveau national)	Être responsable du jury sur les compétitions régionales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions régionales et interdépartementales Être responsable de la formation des juges régionaux Participer au colloque national annuel des juges Valider les résultats des examens de juges sous l'égide du comité régional Être présent aux examens de juges régionaux
Responsable départemental des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique	Être responsable du jury sur les compétitions départementales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions départementales
Référent national des formations des juges	Désigné au sein du Groupe des juges 5 par le DTN, sur proposition du Groupe des juges 5	Coordonner l'activité du groupe des juges 5 sur les formations des juges niveaux 1, 2, 3 et 4 Planifier les actions de formation et de recyclage nationales Désigner les intervenants sur les formations fédérales nationales <i>Toutes les propositions du référent national des formations devront être validées par le responsable national des juges internationaux et le responsable national des juges fédéraux</i>

I – REGLEMENTATION GENERALE

L'exercice de l'activité de formateur et de juge obéit à des conditions et obligations générales applicables à toutes les disciplines, détaillées ci-dessous.

Il est autorisé, pour une même personne, de juger dans plusieurs disciplines.

1 – Prérequis à l'activité de formateur :

- Avoir 1 niveau au-dessus du niveau formé
- Être licencié à la FFGym

2 – Prérequis à l'activité de juge :

- Être licencié à la FFGym et en possession de son livret de juge
- Être en possession de sa licence, de son livret de juge et procéder à la validation de son jugement à chaque compétition (cette validation est faite par le responsable du jury de la compétition pour laquelle le juge a officié)
- Avoir obligatoirement validé un niveau complet pour pouvoir se présenter au niveau supérieur, sauf disposition particulière
- Avoir obligatoirement suivi la formation et payé les droits d'inscription pour se présenter aux examens

3 – Obligations du juge :

- Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la durée de la compétition
- Se présenter en tenue correcte (cf. brochure technique)
- Respecter la charte du juge
- Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

4 – Obligation de recyclage du niveau de juge :

Tout juge doit :

- Suivre les journées de formation de recyclage et passer un test tous les 4 ans après l'obtention de son diplôme (année suivant les Jeux Olympiques). En cas de non-respect de cette disposition, le juge conserve son diplôme mais en perd le bénéfice (il ne pourra plus officier jusqu'à ce qu'il suive un recyclage dans les conditions prévues supra).
- Participer au recyclage de son niveau (il est interdit de participer au recyclage d'un niveau supérieur). Si un juge se présente à un recyclage de niveau inférieur à son niveau de juge, il ne pourra juger que les compétitions du niveau pour lequel il a été recyclé.

5 – Equivalence du diplôme de juge international FIG :

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant le cycle en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, est habilité à demander l'équivalence de son diplôme et ainsi obtenir automatiquement le niveau de juge 4 français de la discipline concernée.

Cette équivalence ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accorde ou non l'équivalence, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant un cycle précédent à celui en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, peut demander à participer à un recyclage du niveau de juge 4 pour obtenir ce niveau et ainsi être habilité à juger les compétitions en France.

La participation au recyclage ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande de participation au recyclage doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accepte ou non la participation de l'intéressé au recyclage, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

NIVEAU 1

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 1 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription et de paiement des droits d'inscription sont définis par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 1 doit être capable de juger à l'exécution et à l'artistique les exercices du niveau de pratique Fédéral
- Programmes concernés
 - Fédéral B
 - Fédéral A
- Contenu de la formation
 - connaissance des filières de compétition
 - organisation des compétitions du niveau de pratique Fédéral
 - engagements aux compétitions du niveau de pratique Fédéral
 - composition des exercices du niveau de pratique Fédéral
 - note de difficulté des exercices du niveau de pratique Fédéral
 - pénalités du juge arbitre et du juge à la difficulté des exercices du niveau de pratique Fédéral
 - rôle et organisation du jury d'exécution
 - connaissance des pénalisations d'exécution
 - rôle et organisation du jury artistique du niveau de pratique Fédéral
 - connaissance de la notation à l'artistique du niveau de pratique Fédéral
 - mode de calcul des notes
 - méthode d'écriture des pénalisations (symbolique des éléments)
 - pratique de jugement
 - technique des éléments de base
- Volume horaire
15 heures minimum (hors temps d'examen)

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 14 ans révolus à la date de l'examen. Toutefois, toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans à la date de l'examen peut solliciter une dérogation auprès du responsable régional des juges pour passer l'examen. En cas d'obtention, le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter aux épreuves de l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Les épreuves de l'examen peuvent être organisées en alternance avec les séquences de formation (contrôle continu des connaissances)
 - Durée de l'examen : théorie 1 heure / Pratique 1 heure

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

	Epreuve	Points	Documents	Contenu
THEORIE	Questionnaire A Règlementation	/ 20	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - les différentes filières de compétitions et les catégories correspondantes - le jugement dans les compétitions françaises - la réglementation et l'organisation des compétitions françaises - les programmes du niveau de pratique Fédéral Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
	Questionnaire B Difficulté	/ 5	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes	5 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - Les pénalités applicables par le juge à la difficulté et le juge arbitre en catégories du niveau de pratique Fédéral - la comptabilisation de la difficulté dans ces catégories Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 10 minutes
	Questionnaire C Exécution / Artistique	/ 25	Non	25 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - les pénalités liées à l'exécution - la notation à l'artistique Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
PRATIQUE	Jugement Vidéo Exécution	/100	Non	Jugement de mouvements complets à l'exécution (12 dont 1 essai). 1 seul visionnage. Les 12 exercices sont choisis parmi les filières Fédéral A & B. La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 45 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice). Seuls les 10 meilleurs exercices sur les 11 seront pris en compte pour le calcul du total. 10 points supplémentaires sont accordés pour la capacité du candidat à prendre des notes en symbolique
	Jugement Vidéo Artistique	/20	Feuilles de notation artistique	Jugement de mouvements complets à l'artistique (5 dont 1 essai). 1 seul visionnage. Les 5 exercices sont choisis parmi les filières dont la note artistique est sur 6 points. La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 45 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice).

Cf. annexe Méthode et barèmes d'évaluation

Le candidat doit obtenir le minimum requis sur le total THEORIE et sur le total PRATIQUE pour être déclaré admis.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 1 :

Le niveau 1 permet de juger : l'exécution et l'artistique des exercices du niveau de pratique Fédéral.

NIVEAU 2

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- A titre dérogatoire, l'accès à la formation de niveau 2 est permis sans prérequis de détention du niveau 1

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
 - Les cours et formations de juge niveau 2 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
 - Les modalités d'inscription et de paiement des droits d'inscription sont définis par la structure organisatrice
- Compétences visées
 - Le juge niveau 2 doit être capable de :
 - juger l'exécution de toutes les catégories des filières Fédéral A & B et National B
 - juger l'artistique de toutes les catégories des filières Fédéral A & B et National B
 - calculer la note de difficulté des exercices semi imposés des filières Fédéral et National B
 - appliquer les pénalités relatives au juge à la difficulté et au juge arbitre des exercices semi imposés des filières Fédéral et National B
- Programmes concernés
 - Fédéral B
 - Fédéral A
 - National B
- Contenu de la formation
 - connaissance des filières de compétition
 - rôle des différents juges et organisation du jury
 - organisation des compétitions de la filière National B
 - engagements aux compétitions de la filière National B
 - les pénalisations du juge arbitre dans les exercices de la filière National B
 - les pénalisations du juge à la difficulté en filières Fédéral A & B et National B
 - calcul de la difficulté en filières Fédéral A & B et National B
 - connaissance des pénalités d'exécution (approfondissement)
 - la valeur artistique d'un exercice
 - connaissance de la notation à l'artistique en filières Fédéral A & B et National B
 - méthode d'écriture des exercices et pénalités (symbolique)
 - pratique de jugement
 - technique des éléments de différents niveaux (jusqu'à National B)
- Volume horaire
 - 18 heures minimum (hors temps d'examen)

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter aux épreuves de l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Les épreuves de l'examen peuvent être organisées en alternance avec les séquences de formation (contrôle continu des connaissances)
 - Durée de l'examen : théorie 1h15 / Pratique 1h30

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

	Epreuve	Points	Documents	Contenu
THEORIE	Questionnaire A Règlementation	/ 20	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - les différentes filières de compétitions et les catégories correspondantes - la réglementation et l'organisation des compétitions françaises - le jugement dans les compétitions françaises - le calcul des notes finales dans les différentes catégories Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
	Questionnaire B Difficulté	/ 10	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes	10 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - Les pénalités applicables par le juge à la difficulté et le juge arbitre - la comptabilisation de la difficulté dans les filières Fédéral A & B et National B Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
	Questionnaire C Exécution Artistique	/ 30	Non	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - les pénalités liées à l'exécution - la notation à l'artistique + 5 questions posées sous forme de cas concret Choix parmi plusieurs réponses possibles Pas de limite de temps
PRATIQUE	Jugement Vidéo Exécution	/80	Non	Jugement de mouvements complets (9 dont 1 essai) à l'exécution. 1 seul visionnage. Les 9 exercices sont choisis parmi les filières Fédéral et/ou la filière National B, La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 45 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice). 8 points supplémentaires sont accordés pour la capacité du candidat à prendre des notes en symbolique
	Jugement Vidéo Artistique	/30	Feuilles de notation artistique	Jugement de mouvements complets (7 dont 1 essai) à l'artistique. 1 seul visionnage. Les 7 exercices sont choisis parmi les filières Fédéral et/ou la filière National B, La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 1 minute et 15 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice).
	Contrôle vidéo Difficulté et exigences	/20	Figurines des exercices semi-imposés (brochure des programmes)	Le candidat effectue 4 contrôles vidéo à partir de cartes de compétitions fournies. Chacun des exercices est passé 2 fois. Le candidat doit donner la note de difficulté de départ ainsi que toutes les pénalités applicables en tant que juge à la difficulté. Les exercices correspondent aux filières Fédéral A & B ou National B Le candidat dispose de 1 minute après le premier passage et 2 minutes après le second pour donner sa note.

Cf. annexe Méthode et barèmes d'évaluation

Le candidat doit obtenir le minimum requis sur le total THEORIE et sur le total PRATIQUE pour être déclaré admis.

5 – Prérogatives du juge de niveau 2 :

Le niveau 2 permet de juger : l'exécution, l'artistique et la difficulté des exercices des filières Fédéral B, Fédéral A et National B.

NIVEAU 3

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être titulaire du niveau 2
- Avoir jugé au moins 3 compétitions dont une compétition en tant que juge à l'exécution et une compétition en tant que juge à l'artistique

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 3 sont organisés par l'INF (Institut National de Formation)
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription et de paiement des droits d'inscription sont définis par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 3 doit être capable de :
 - juger l'exécution et l'artistique de toutes les catégories
 - calculer la note de difficulté des exercices des catégories Avenir et Espoir (filiale Elite)
 - appliquer les pénalités des exercices des catégories Avenir et Espoir (filiale Elite)
 - maîtriser l'écriture symbolique des éléments imposés et libres de toutes les catégories
 - diriger un jury en filiales Fédéral A & B et National B
- Programmes concernés
 - Semi-imposés (Fédéral B, Fédéral A, National B, Avenir, Espoir)
- Contenu de la formation
 - rôle des différents juges et organisation du jury
 - pénalisations du juge à la difficulté et du juge arbitre dans les exercices libres
 - composition des exercices des catégories Avenir et Espoir (filiale Elite)
 - note de difficulté
 - les tables de difficultés des duos et groupes
 - le mode de fonctionnement des tables
 - la recherche de valeurs de pyramides dont le degré de difficulté se limite au niveau national A Avenir / Espoir
 - la recherche de valeurs d'éléments individuels
 - symbolique
 - la valeur artistique d'un exercice
 - connaissance des pénalisations d'exécution (approfondissement)
 - connaissance des critères de notation artistique (approfondissement)
 - pratique de jugement
- Volume horaire : 15 heures minimum (hors temps d'examen)

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen

- Un examen est organisé tous les ans
- Le participant doit être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen
- La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter aux épreuves de l'examen
- L'examen est organisé par l'INF
- Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
- Les épreuves de l'examen peuvent être organisées en alternance avec les séquences de formation (contrôle continu des connaissances)
- Durée de l'examen : théorie 1h30 / Pratique 3 heures

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

	Epreuve	Points	Documents	Contenu
THEORIE	Questionnaire A Règlement et code de pointage	/ 20	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - le règlement technique français - le code de pointage FIG Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
	Questionnaire B Difficulté	/ 20	Non	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - Les pénalités applicables par le juge à la difficulté et le juge arbitre pour des exercices des filières Fédéral, National B et des catégories Avenir et Espoir (filière Elite) - la comptabilisation de la difficulté et les exigences de composition des exercices des filières Fédéral, National B et des catégories Avenir et Espoir (filière Elite) Choix parmi plusieurs réponses possibles Pas de limite de temps
	Questionnaire C Exécution Artistique	/ 20	Non	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - les pénalités liées à l'exécution (10 questions) - la notation à l'artistique (10 questions) Choix parmi plusieurs réponses possibles Pas de limite de temps
PRATIQUE	Jugement Vidéo Exécution Artistique	/100 /40	Exécution = Non Artistique = Feuilles de notation artistique	Jugement de mouvements complets (11 en exécution, 5 en artistique, dont 1 essai. 1 seul visionnage). Les exercices sont choisis dans la filière Nationale A ou Elite. La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 45 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice) pour la note d'exécution, dans la minute pour la note artistique.
	Contrôle carte de compétition	/20	Tables de difficulté FIG Figurines espoirs (brochure des programmes)	Le candidat doit vérifier et compléter 4 cartes de compétition qui comprennent les dessins des éléments réalisés leur références et valeurs : - en vérifiant les pages, références et valeurs indiquées - en vérifiant le total de difficulté et les exigences pour donner la note de difficulté de départ de l'exercice Les exercices correspondent aux catégories Avenir et Espoir (filière Elite) Temps limité à 1h20 pour la correction des 4 cartes.
	Contrôle vidéo Difficulté et exigences	/20	Tables de difficulté FIG Figurines espoirs (brochure des programmes)	Les exercices des cartes de compétition sont repris pour le contrôle vidéo. Chacun des exercices est passé 2 fois. Le candidat doit donner la note de difficulté de chaque exercice ainsi que toutes les pénalités applicables. Le candidat dispose de 1 minute après le premier passage et 2 minutes après le second pour donner sa note.

Cf. annexe Méthode et barèmes d'évaluation

Le candidat doit obtenir le minimum requis sur le total THEORIE et sur le total PRATIQUE pour être déclaré admis.

5 – Prérogatives du juge de niveau 3 :

Le niveau 3 permet :

- De juger l'exécution et l'artistique des exercices des filières Fédéral B, Fédéral A, National B et National A, ainsi que les catégories Avenir et Espoir de la filière Elite
- De juger la difficulté des exercices des filières Fédéral B, Fédéral A, et National B ainsi que des catégories Avenir et Espoir (filiale Elite)
- D'être juge arbitre des exercices des filières Fédéral B, Fédéral A, et National B ainsi que des catégories Avenir et Espoir (filiale Elite)

NIVEAU 4

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGYM
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (17 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être titulaire du niveau 3
- Avoir jugé au moins 3 compétitions dont une compétition en tant que juge à l'exécution, une compétition en tant que juge à l'artistique et une compétition en tant que juge à la difficulté

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
 - Les cours et formations de juge niveau 4 sont organisés par l'INF
- Inscription à la formation
 - Les modalités d'inscription et de paiement des droits d'inscription sont définis par la structure organisatrice
- Compétences visées
 - Le juge niveau 4 doit être capable de :
 - juger l'exécution et l'artistique de toutes les catégories
 - calculer la note de difficulté de départ des exercices libres et semi imposés de toutes les catégories
 - appliquer les pénalités des exercices libres et semi imposés de toutes les catégories
 - maîtriser l'écriture symbolique d'éléments de tous niveaux
 - diriger un jury dans toutes les catégories
- Programmes concernés
 - Semi-imposés et libres de toutes les catégories
- Contenu de la formation
 - rôle des différents juges et organisation du jury
 - les pénalisations du juge à la difficulté et du juge arbitre dans les exercices libres
 - composition des exercices libres statiques, dynamiques et combinés
 - note de difficulté des exercices libres
 - les tables de difficultés des duos et groupes
 - Approfondissement
 - Travail sur des éléments dont le degré de difficulté correspond à l'élite française
 - symbolique
 - connaissance des pénalisations d'exécution (approfondissement)
 - connaissance des critères de notation artistique (approfondissement)
 - pratique de jugement
- Volume horaire
 - 15 heures minimum (hors temps d'examen)

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les 2 ans
 - Le participant doit être âgé de 17 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter aux épreuves de l'examen
 - L'examen est organisé par l'INF
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux

- Les épreuves de l'examen peuvent être organisées en alternance avec les séquences de formation (contrôle continu des connaissances)
 - Durée de l'examen : théorie 1 heure / Pratique 3 heures
- Accès dérogatoire sans prérequis à l'examen
A titre dérogatoire, un licencié de la FFGym peut accéder à l'examen de juge niveau 4, sur proposition du Directeur Technique National et au regard de sa carrière internationale de gymnaste. Cet accès se fait sans prérequis de diplôme de juge ni d'exercice de l'activité de juge au cours du cycle précédent.

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

	Epreuve	Points	Documents	Contenu
THEORIE	Questionnaire A Règlement et code de pointage	/ 20	Règlement technique / Lettres FFGym / Brochure des Programmes / Code de Pointage FIG	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - le règlement technique français - le code de pointage FIG Choix parmi plusieurs réponses possibles Durée : maximum 20 minutes
	Questionnaire B Difficulté	/ 20	Non	20 questions valant chacune 1 point, organisées sous forme de QCM et portant sur : - Les pénalités applicables par le juge à la difficulté et le juge arbitre pour des exercices libres ou semi-imposés - la comptabilisation de la difficulté des exercices libres, statiques dynamiques et combinés - les exigences de composition des exercices libres statiques dynamiques et combinés. Choix parmi plusieurs réponses possibles Pas de limite de temps
PRATIQUE	Jugement Vidéo Exécution	/100	Exécution = Non	Jugement de mouvements complets (6 en exécution, 5 en artistique, dont 1 essai). 1 seul visionnage. Les exercices sont choisis dans n'importe quelle catégorie nationale ou internationale.
	Artistique	/40	Artistique = Feuilles de notation artistique	La note doit être calculée et notée sur la feuille d'examen dans les 45 secondes qui suivent l'arrêt de la vidéo (la fin de l'exercice) pour la note d'exécution, dans la minute pour la note artistique.
	Contrôle carte de compétition	/40	Tables de difficulté FIG Tableau récapitulatif des exigences	Le candidat doit vérifier et compléter 4 cartes de compétition qui comprennent les dessins des éléments réalisés leur références et valeurs : - en vérifiant les pages, références et valeurs indiquées - en vérifiant le total de difficulté et les exigences pour donner la note de difficulté de départ de l'exercice Les exercices correspondent aux catégories Elite Junior et Senior. Temps limité à 1h20 pour la correction des 4 cartes.
	Contrôle vidéo Difficulté et exigences	/40	Tables de difficulté FIG Tableau récapitulatif des exigences	Les exercices des cartes de compétition sont repris pour le contrôle vidéo. Chacun des exercices est passé 2 fois. Le candidat doit donner la note de difficulté de chaque exercice ainsi que toutes les pénalités applicables. Le candidat dispose de 1 minute après le premier passage et 2 minutes après le second pour donner sa note.

Cf. annexe Méthode et barèmes d'évaluation

Le candidat doit obtenir le minimum requis sur le total THEORIE et sur le total PRATIQUE pour être déclaré admis.

5 – Prérogatives du juge de niveau 4 :

Le niveau 4 permet :

- De juger l'exécution, l'artistique et la difficulté des exercices de toutes les catégories de toutes les filières françaises de compétition
- D'être juge arbitre des exercices de toutes les catégories de toutes les filières françaises de compétition.

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

1 – Sujets d'examen :

Les sujets d'examen sont définis par le responsable national des juges fédéraux sur proposition du groupe des juges 5.

2 – Jury d'examen :

Pour les niveaux 1 et 2 : le jury d'examen est composé du responsable régional des juges et des responsables départementaux des juges. Le responsable régional des juges est le président du jury.

Pour les niveaux 3 et 4 : le jury d'examen est composé du responsable national des juges et des personnes désignées par lui. Le responsable national des juges est le président du jury.

Le jury désigne le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement des examens en fonction du nombre de candidats inscrits et des conditions matérielles d'organisation.

3 – Validation des résultats :

Les résultats sont validés par le responsable régional des juges pour les niveaux 1 et 2, par le responsable national des juges pour les niveaux 3 et 4.

4 – Gestion des sessions et transmission des résultats :

- La gestion des formations et examens (calendrier, inscriptions, résultats, etc.) doit être faite au travers du serveur fédéral
- La saisie des sessions de formation, des résultats d'examen et l'édition des diplômes sont du ressort de la structure organisatrice
- Le responsable de chaque formation veillera donc à ce que toutes ces actions soient bien effectuées avant le 31 août de chaque année
- Il s'assurera au préalable que les calendriers soient en adéquation avec cette exigence
- Une fois les résultats validés, transmission des résultats par le responsable régional des juges à son comité régional pour les niveaux 1 et 2 et par le responsable national des juges à l'INF pour les niveaux 3 et 4, pour saisie informatique.

IV. ANNEXES

METHODE ET BAREMES D'EVALUATION

Correction des épreuves théoriques

Durée des questionnaires A, B et C

	Questionnaire A	Questionnaire B	Questionnaire C
JUGE 1	20 minutes maximum	10 minutes maximum	Pas de limite de temps
JUGE 2	20 minutes maximum	20 minutes maximum	Pas de limite de temps
JUGE 3	20 minutes maximum	Pas de limite de temps	Pas de limite de temps
JUGE 4	20 minutes maximum	Pas de limite de temps	

Documents autorisés questionnaires A, B et C

	Questionnaire A	Questionnaire B	Questionnaire C
JUGE 1	OUI	OUI	NON
JUGE 2	OUI	OUI	NON
JUGE 3	OUI	NON	NON
JUGE 4	OUI	NON	

Contenu des questionnaires A, B et C

Chaque question vaut 1 point. 1 seule réponse possible par item. 0 point pour réponse fausse ou manquante.

1 point pour chaque bonne réponse.

Les questions des écrits sont différentes à chaque niveau. Elles correspondent aux contenus de formation.

La difficulté des questions va croissant du niveau 1 au niveau 4.

Une "banque de questions" est constituée pour chaque écrit de chaque niveau permettant de tester la connaissance du règlement par le candidat pour s'assurer qu'il sera efficace et juste sur le terrain.

Notation de l'exécution

Pour chaque exercice, une note de référence a été établie. La correction est effectuée par rapport à cette note.

Écarts entre la note du candidat et celle du correcteur lorsque la note de référence est comprise entre :			Points obtenus par le candidat
0.00 et 8.00	8.10 et 9.00	9.10 et 10.00	
0.0 à 0.30	0.0 à 0.20	0.0 ou 0.10	10
0.40	0.30	0.20	9
0.50	0.40	0.30	8
0.60	0.50	0.40	7
0.70	0.60	0.50	6
0.80	0.70	0.60	5
0.90	0.80	0.70	4
1.00	0.90	0.80	3
1.10	1.00	0.90	2
1.20	1.10	1.00	1
1.30	1.20	1.10	0

Exemples

- Note de référence 9,2 ; note du candidat 9,0, il y a donc 0.2 d'écart le candidat obtient donc 9/10
- Note de référence 9,0 ; note du candidat 8,6, il y a donc 0.4 d'écart le candidat obtient donc 8/10

En niveau 4 la somme des 5 notes / 10 (total /50) est multiplié par 2 pour obtenir un total /100.

Bonus symbolique

10 points en niveau 1 et 8 points en niveau 2 supplémentaires peuvent être attribués en fonction de la capacité du candidat à prendre un exercice en symbolique. Attention, cette compétence ne doit pas aller à l'encontre de l'efficacité de la notation à l'exécution.

Notation de l'artistique

Pour chaque exercice, une note de référence a été établie. La correction est effectuée par rapport à cette note.

NIVEAUX 1 ET 2

Ecart entre la note du candidat et celle du correcteur	Points obtenus par le candidat
0.0	5
0.10	4,5
0.20	4
0.30	3,5
0.40	3
0.50	2
0.60	1
0.70	0
0.80	0
0.90	0
1.00	0

NIVEAUX 3 ET 4

Ecart entre la note du candidat et celle du correcteur lorsque la note de référence est comprise entre :			Points obtenus par le candidat
0.00 et 8.00	8.10 et 9.00	9.10 et 10.00	
0.0 à 0.30	0.0 à 0.20	0.0 ou 0.10	10
0.40	0.30	0.20	9
0.50	0.40	0.30	8
0.60	0.50	0.40	7
0.70	0.60	0.50	6
0.80	0.70	0.60	5
0.90	0.80	0.70	4
1.00	0.90	0.80	3
1.10	1.00	0.90	2
1.20	1.10	1.00	1
1.30	1.20	1.10	0

Difficulté

En niveau 3, chaque carte de compétition est notée sur 5 points. En niveau 4, chaque carte de compétition est notée sur 10 points.

1 point est retiré en niveau 3 et 2 points en niveau 4 par :

- Faute de valeur,
- Exigence non appliquée,
- Méthode de calcul fautive,
- Erreur de calcul.

Contrôle vidéo et exigences

En niveaux 2 et 3, chaque carte de compétition est notée sur 5 points. En niveau 4, chaque carte de compétition est notée sur 10 points. La notation est réalisée par l'application de bonus et de pénalités :

Application de bonus

En niveau 2, un bonus de 1 point est appliqué :

En niveau 3, un bonus de 0,5 est appliqué :

En niveau 4, un bonus de 1,0 est appliqué :

- Pour l'identification de chaque divergence entre ce qui est réalisé et ce qui est inscrit sur la carte de compétition
- Pour l'application des pénalités relatives à chacune de ces divergences
- Pour l'application de la prise en compte de la difficulté pour chacune de ces divergences
- Pour la correction de la note de difficulté des éléments individuels
- Pour la correction de la note de difficulté des éléments collectifs.

Application de pénalité

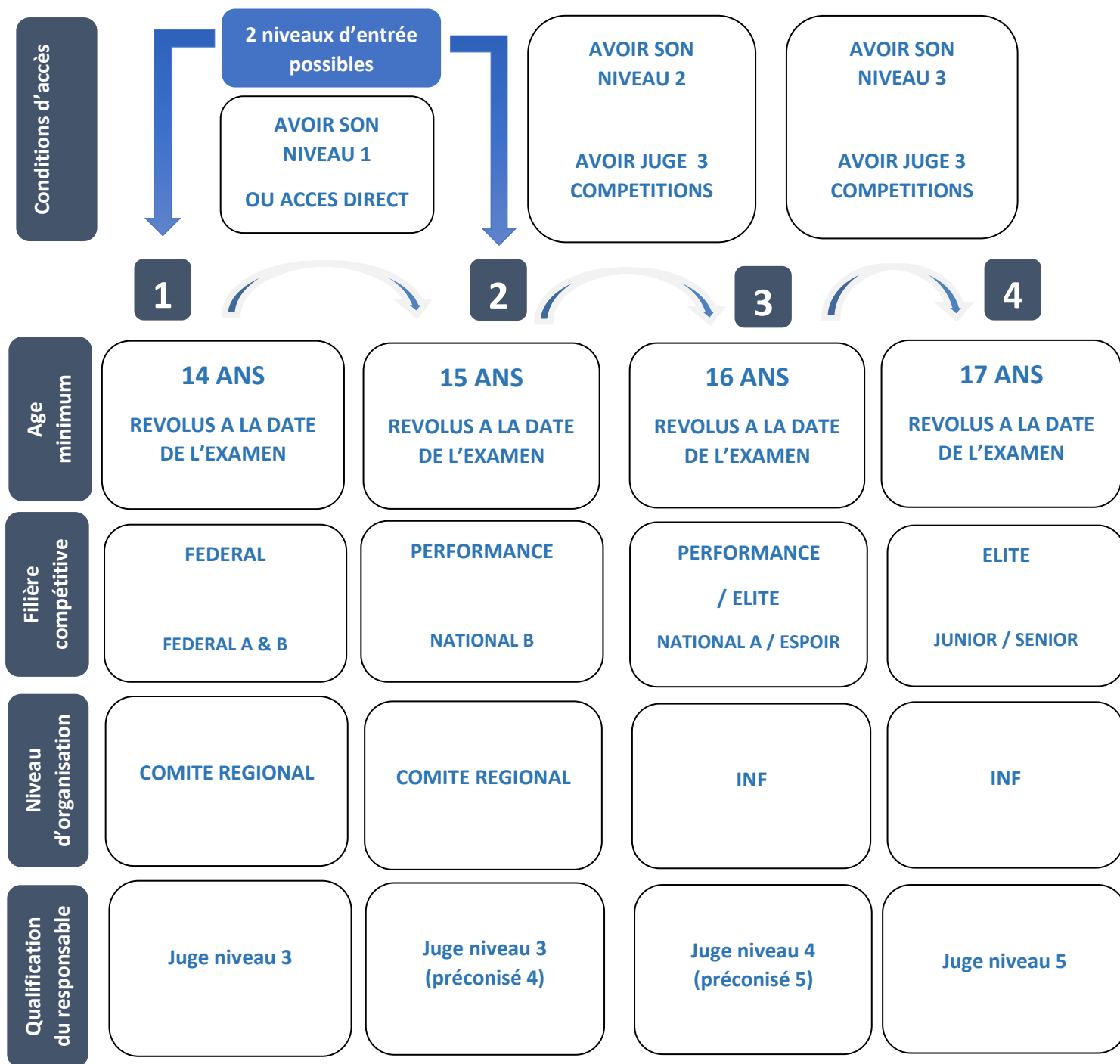
En niveau 2, une pénalité de 1 point est appliquée

En niveau 3, une pénalité de 0,5 point est appliquée

En niveau 4, une pénalité de 1 point est appliquée

- pour toute divergence signalée non effective.

TABLEAUX RECAPITULATIFS



Récapitulatif des épreuves d'examen

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
THEORIE	Questionnaire A Règlementation 20 points	Questionnaire A Règlementation 20 points	Questionnaire A Règlement et code de pointage 20 points	Questionnaire A Règlement et code de pointage 20 points
	Questionnaire B difficulté 5 points	Questionnaire B difficulté 10 points	Questionnaire B difficulté 20 points	Questionnaire B difficulté 20 points
	Questionnaire C Exécution + Artistique 25 points	Questionnaire C Exécution + Artistique + complément artistique 25 points + 5 points	Questionnaire C exécution + artistique 20 points	
Admissibilité	33 pts / 50 pts	45 pts / 60 pts	42 pts / 60 pts	30 pts / 40 pts
PRACTIQUE	Jugement vidéo Exécution 100 points	Jugement vidéo Exécution 80 points	Jugement vidéo Exécution 100 points	Jugement vidéo Exécution 100 points
	Jugement vidéo Artistique 20 points	Jugement vidéo Artistique 30 points	Jugement vidéo Artistique 40 points	Jugement vidéo Artistique 40 points
		Contrôle vidéo difficulté et exigences 20 points	Difficulté : Contrôle carte de compétition 20 points	Difficulté : Contrôle carte de compétition 40 points
			Contrôle vidéo difficulté et exigences 20 points	Contrôle vidéo difficulté et exigences 40 points
Admissibilité	94 pts / 120 pts	97 pts / 130 pts	138 pts / 180 pts	165 pts / 220 pts
REUSSITE et %	127 / 170 pts = 75%	142 / 190 pts = 75%	180 / 240 pts = 75%	195 / 260 pts = 75%

Echéancier – Calendrier

ANNÉE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
2021	<i>RECYCLAGE / EXAMEN</i>	<i>RECYCLAGE / EXAMEN</i>	<i>RECYCLAGE / EXAMEN</i>	<i>RECYCLAGE</i>
2022	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>

Récapitulatif des prérogatives du juge

Les niveaux 1, 2, 3 et 4 sont définis pour chacun des rôles du juge Gymnastique Acrobatique :

- Juge à l'exécution, Juge artistique,
- Juge de difficulté,
- Juge Arbitre

Et dans les 5 filières de compétition (Fédéral B, Fédéral A, National B, National A et Elite)

Juge		Fédéral B	Fédéral A	National B	National A	Elite			
		7-13 ans TC	7-14 ans TC	8-15 ans TC	TC	Avenir	Espoir	Junior	Senior
1	Exécution	✓	✓	X	X	X	X	X	X
	Artistique	✓	✓	X	X	X	X	X	X
	Difficulté	X	X	X	X	X	X	X	X
	Arbitre	X	X	X	X	X	X	X	X
2	Exécution	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
	Artistique	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
	Difficulté	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
	Arbitre	X	X	X	X	X	X	X	X
3	Exécution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X
	Artistique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X
	Difficulté	✓	✓	✓	X	✓	✓	X	X
	Arbitre	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
4	Exécution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Artistique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Difficulté	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Arbitre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Dans le cas où le nombre de juges possédant le degré de qualification exigé pour le niveau de compétition est insuffisant, il est possible que le responsable des juges fasse appel aux juges présents bien qu'insuffisamment diplômés mais dont la compétence est reconnue.

GUIDE D'AIDE A L'ORGANISATION DES FORMATIONS ET EXAMENS

Ce guide a vocation à donner des outils pour organiser et préparer les formations et examens de juges

1 – Matériel nécessaire :

La salle :

- Elle doit être appropriée à la vidéo, bonne exposition, rideaux en cas de luminosité importante,
- Elle doit être spacieuse afin que les candidats ne soient pas serrés,
- Une table par personne.

Le matériel vidéo :

- Vidéo – projecteur et écran de projection + système audio
- Ordinateur et câbles de connexion nécessaires.

Les documents nécessaires au formateur :

- La brochure des juges,
- Le code de pointage en vigueur,
- Les tables de difficultés en vigueur,
- La réglementation et les figurines FIG des programmes par catégorie d'âge,
- Le règlement technique Gymnastique Acrobatique en vigueur,
- Les lettres FFGym de Gymnastique Acrobatique en vigueur,
- La brochure des programmes en vigueur,
- Mallette du formateur (présentations powerpoint, documents support, vidéos, notes de référence ...) via onedrive,
- Feuilles d'examen pour la pratique,
- Videos training onedrive,
- Questionnaires et vidéos d'examen,
- Document excel pour la gestion des résultats.

2 – Avant la formation / l'examen

- Prévoir la date et le lieu de la formation et de l'examen avec la structure organisatrice afin que celle-ci puisse saisir la session sur le logiciel fédéral et ouvrir ainsi les inscriptions
- Envoyer la circulaire d'inscription en mentionnant toutes les informations nécessaires et en joignant la fiche signalétique. Rappeler aux candidats le matériel dont ils ont besoin.
- Envoyer les mallettes de préparation aux candidats
- Commander les livrets de juge pour les niveaux 1
- Prévoir l'équipe d'encadrement et la faire convoquer le cas échéant
- Préparer les feuilles récapitulatives, les questionnaires, les feuilles de notes, les vidéos, et tous les documents nécessaires à la formation
- Préparer la salle
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel vidéo.

3 – Le jour de l'examen :

- Numérotter les candidats et les tables pour les répartir dans la salle
- Vérifier les licences et ramasser les livrets de juge éventuels
- Faire émarger les candidats
- Distribuer les documents nécessaires et s'assurer que les candidats n'ont à leur disposition que les documents autorisés le cas échéant.
- Indiquer sur un tableau l'heure de début et de fin d'épreuve.
- Laisser un temps de pause entre la théorie et la pratique.
- (Remarque : il est autorisé d'intégrer certaines épreuves à la formation : contrôle continu des connaissances)

4 – Après l'examen :

- Rendre aux candidats les livrets de juges dûment remplis
- Faire la correction
- Faire valider les résultats par le responsable régional / national des juges selon les niveaux
- Transmettre les résultats pour saisie informatique à la structure organisatrice.